



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LE DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mercredi 8 novembre 2023

Sommaire

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR	3
RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (juin 2023)	3
ORIENTATIONS 2024 – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES	4
1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE	4
2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS	5
CONCLUSION	9
3/ BUDGET ANNEXE N°1 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS	10
4/ BUDGET ANNEXE N°2 : PROMOTION DU TOURISME	11
ANNEXE . Structure des effectifs . Durée du travail . Evolution prévisionnelle des effectifs	15

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR (y compris son service tourisme dont le bras armé est l'Office), la participation des EPCI se monte en 2023 à **12,65 € / hab.** (8,50 € / hab. sur le volet « historique » + 4,15 € / hab. sur le volet « ex EPIC OT ») soit **851 484 €**.

Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ADEME, ARS, Région, Département...).

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2022 adopté en juin 2023 laisse apparaitre, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + **450,26 €** en fonctionnement.
- un excédent de + **207 878,24 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **208 328,50 €**.

ORIENTATIONS 2024 – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

Doté de la compétence SCOT, le PETR se veut proactif sur le sujet de la reconquête des friches, qui plus est avec la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette et l'arrivée sur le territoire de l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France. Dans ce cadre, le PETR a construit une stratégie de reconquête des friches reposant sur : le recensement terrain ; la qualification dans un logiciel permettant de connaître le degré de mutabilité de chacune ; la rencontre avec les maires afin de mesurer leur volonté de « faire » ; l'accompagnement des communes qui n'ont pour la plupart pas d'ingénierie.

Ainsi, à la condition qu'un certain nombre d'entre elles soient intéressées, le PETR recrutera un chargé de mission dont la tâche sera d'accompagner les communes (sauf les Petites Villes de Demain qui ont leur propre chargés de mission) dans leur projet de requalification de friches. Les prestations seront facturées en fonction du temps passé et la démarche ne sera enclenchée qu'à condition que le reste à charge soit nul pour le PETR. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre ADN : mutualisation, agilité, économie d'échelle comme nous le faisons déjà pour l'urbanisme, la transition écologique, le développement économique, la santé et la mobilité....

Comme chaque année, cette ingénierie, nécessaire dans nos territoires ruraux, bénéficiera de toutes les subventions que le PETR saura capter :

- FEADER dans le cadre du LEADER, sans mobiliser le potentiel maximum pour ne pas consommer une trop grande partie de l'enveloppe car priorité souhaite être donnée aux acteurs privés (autre l'animation accompagnée à 80%, pour les autres postes éligibles -Pays d'art et d'histoire- nous solliciterons 50% d'aide et non 80%) ;
- DRAC au titre de la lecture publique ;
- ADEME en lien avec les actions de transition écologique et de mobilité,
- ARS au sujet du Contrat Local de Santé ;
- Le Département de la Somme pour les actions culturelles.

A la lecture des prévisions budgétaires pour 2024, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2024	2025	2026
Chapitre 012 salaires chargés	1 108 964 €	1 131 143 €	1 153 766 €
Europe via LEADER	111 276 €	113 502 €	115 772 €
DRAC	24 700 €	24 700 €	24 700 €
ADEME	65 472 €	40 000 €	40 000 €
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CD 80	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Remb. Budget ADS	117 541 €	119 892 €	122 290 €
Remb. Budget OT	245 235 €	250 140 €	255 142 €
Remb. EPCI + com. (CM PVD, Urba et friches)	113 745 €	116 020 €	118 340 €
Reste à charge	400 995 €	436 890 €	447 522 €

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacances des guides conférenciers dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire* pour un montant estimé de **12 000 €** ainsi que des stagiaires pour l'urbanisme, le Pays d'art et d'histoire et le GAL ainsi qu'un emploi d'été pour l'Office de tourisme (au total potentiellement **7 500 €**).

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **135 489 €** hors dépenses liées aux salaires. Certaines dépenses (loyers, maintenances copieur ou informatique, assurance statutaire,...) sont facturées aux budgets annexes ADS (**20 455 €**) et Promotion du tourisme (**9 212 €**) car mutualisées, le reste à charge du budget principal étant de **105 822 €**.

Les investissements (bureaux et matériel informatique) s'élèveront à environ **4 800 €**. Nous devrions obtenir **2 772 €** de FCTVA sur les investissements matériels et mobiliers n-1.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. L'accompagnement des commerçants et artisans :

Le PETR pour le compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie a porté le dispositif FISAC de soutien aux artisans et commerçants : aides directes à la modernisation de l'espace commercial pour les professionnels, subventions aux communes pour des actions dites collectives (études, actions de promotion,...). L'ingénierie du service Développement économique a fait récemment des propositions pour que les EPCI puissent continuer à aider les professionnels.

Au-delà, le PETR accompagne financièrement le Salon de l'Artisanat et du Commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et à Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 8 000 visiteurs le temps d'un week-end. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €**.

B. Le dispositif LEADER GAL :

Le PETR a répondu avec succès à l'AAP LEADER 2023-2027. Le début d'un programme est toujours essentiel pour sensibiliser les acteurs potentiellement bénéficiaires, notamment les privés.

Ainsi l'animation du dispositif nécessitera **8 470 €** (action de communication, réunions, adhésion à l'association LEADER France). 80% de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **5 793 €**.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE / PCAET / SANTE :

A. Habitat – Urbanisme :

Un soutien en ingénierie pour les OPAH et un PLUI :

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant à mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci est désormais opérationnelle depuis septembre 2020.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suit l'élaboration de certains PLUI et tout particulièrement celui de Terre de Picardie.

Dans un souci d'équité, le poste sera financé en partie par les collectivités concernées (recettes estimées à hauteur de **22 000 €**).

La requalification des friches en réponse au Zéro Artificialisation Net :

L'élaboration du SCOT, actuellement des PLUI, les lois « Biodiversité » et « Climat et Résilience », nous invitent à limiter l'artificialisation des sols en lien avec les questions liées au changement climatique.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation et de l'exode rural, les projets de reconquête des friches ne manquent pas. Ainsi, un travail d'identification sur le terrain est mené à l'échelle du PETR (à ce jour sur 94 communes), définissant un potentiel de renouvellement (à ce jour 1 855 espaces mutables repérés, 508 friches avérées). Leur qualification (leur degré de mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zonage dans les documents d'urbanisme, contraintes,...) est enregistrée au sein d'un logiciel pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes.

Pour ce faire, il convient de payer la licence annuelle du SIG et de renforcer l'outil via de nouvelles données pour un montant total de **9 700 €**.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de reconquête des friches et de l'arrivée d'un(e) chargé(e) de mission mutualisé(e), il convient de mobiliser **1 400 €** pour les 2 journées avec le Comité d'Experts (EPF, Région, DDTM/DREAL, CAUE, ADEME,...).

Enfin, le ZAN modifie fortement les politiques d'aménagement de l'espace, ce qui a des conséquences sur le SCOT. Au regard de l'instabilité juridique en la matière et de la pertinence des experts de la Fédération nationale des SCOT, nous souhaitons de nouveau y adhérer (**720 €**).

B. La mobilité :

Le développement de l'offre de scooter :

Depuis une vingtaine d'année, le PETR loue à des bénéficiaires dans le cadre d'une activité professionnelle (stage, formation, retour à l'emploi) des scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Afin d'assurer le succès de cette action, l'objectif sera de décentraliser sur le territoire du PETR les points de location en s'appuyant sur le réseau des Petites Villes de Demain : Péronne, Roisel, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes.

Pour ce faire, le PETR souhaite acheter dans un 1^{ier} temps 20 scooters électriques : 8 en 2023 ; le solde, à savoir 12, en 2024. Le coût unitaire est de 2 950 € HT (3 540 TTC) auquel il convient d'ajouter un pack sécurité (200 € TTC). Au total, **44 880 €** sont inscrits en dépenses.

Les recettes s'élèvent à **20 271 €** (FNADT pour 16 400 € et FCTVA des 8 scooters payés en 2023 soit 3 871 €). Le reste à charge est de **24 609 €**. A noter qu'au bout de 3 ans, les scooters sont repris par l'entreprise Mob'ion à raison de 750 € par machine, soit 15 000 €.

En fonctionnement, cette action se décompose comme suit : d'une part, les dépenses afférentes à l'entretien ou l'assurance des scooters mais aussi pour cette 1^{ière} année au flocage (**22 500 €**) et, d'autre part, les recettes issues de la location (**4 000 €**) et du dispositif TENMOD (**2 500 €**) ; le reste à charge pour le PETR s'élève à **16 000 €**.

C. Le cadre de vie – Villes, Villages et Maisons Fleuris :

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire nécessite une inscription budgétaire de **3 980 €** (tournée du jury, remise des prix, communication).

D. L'environnement – Coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux mutualisés :

Les 3 PCAET ont été adoptés au 1^{er} semestre 2023. Il convient désormais de les faire vivre, notamment en conduisant un certain nombre de projets retenus dans les 17 fiches actions. Celles-ci ont été hiérarchisées afin qu'un travail s'engage en priorité sur les thématiques sur lesquelles le PETR et les EPCI ont un vrai effet décisionnaire : habitat, mobilité, énergies renouvelables, urbanisme ainsi que les fiches « transversales » autour de la gouvernance, de la sensibilisation/communication et de l'exemplarité.

Pour ce faire, le travail de la chargée de mission Transition écologique repose sur 3 axes :

- L'identification, l'émergence et le suivi des projets sur le territoire ;
- La mise en place d'une gouvernance efficace ainsi que des actions de sensibilisation et de communication présentées dans les différentes fiches. **6 815 €** sont inscrits pour l'ensemble de ces actions (Club climat, adhésion du CD2E,...) ;
- Le suivi (Contrat d'Objectif Territorial ENR avec la FDE 80) et la conduite du Contrat d'Objectif Territorial - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME.

E. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :

Le Contrat Local de Santé fonctionne désormais à plein régime (signature en décembre 2022) et rencontre un vif succès au regard du nombre de partenaires et d'actions mises en place. Pour mémoire, ce document repose sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Faciliter les comportements favorables à la santé des habitants ;

- Axe 2 : Créer les conditions favorisant l'accès aux soins pour le plus grand nombre ;
- Axe 3 : Faciliter les accompagnements des habitants confrontés à des problématiques de santé mentale.

Il s'agit désormais de mener à bien les objectifs inscrits au sein du contrat (au 1^{er} semestre 2024 et sans être exhaustif : préventions tabac, jeunes, cancers, entreprises, déploiement *Mon espace santé*, Maison sport santé, Santé mentale,...), d'assurer la coordination du CLS (avec les partenaires et au sein des COPIL, COTECH), d'en assurer la communication, de participer à son évaluation. **1 000 €** sont inscrits en dépenses.

2.3. CULTURE / LECTURE PUBLIQUE / PATRIMOINE :

A. Les actions culturelles :

Les actions culturelles au titre de l'année 2024 s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le Schéma de Développement Culturel 2022 – 2032.

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** : l'année 2024 verra la mise en œuvre des projets identifiés au sein de la convention de renouvellement du Contrat Territoire Lecture pour 3 ans (politique documentaire en réseau, accessibilité et attractivité du réseau, professionnalisation et formation).

Dans ce cadre, les actions culturelles en médiathèques se poursuivront (médiation en amont du salon du livre de Péronne, actions partenariales avec la Bibliothèque Départementale de la Somme, actions autour de la fête de la science et Eductour – **8 800 €**), les formations (**2 500 €**), les abonnements (**5 420 €**) et les aspects logistiques (maintenance, communication, circulation des ouvrages) nécessaires à la mise en réseau (**11 420 €**).

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacles / Résidences d'artistes / Actions de médiation (**37 000 € en dépenses**) sur l'ensemble du territoire dans des lieux dédiés et non dédiés.
- **Création artistique et action culturelle** avec la seconde édition du dispositif Panorama pour laquelle il convient de financer la résidence de 3 binômes d'artistes (1 binôme / EPCI) à raison de 5 000 €/résidence soit **15 000 €**.

Il faut ajouter 300 € au titre de la communication. Dans sa globalité, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **80 440 €**

Ce budget (auquel il convient d'ajouter le coût d'ingénierie) bénéficie de recettes à hauteur de **30 000 €** de la DRAC grâce au Contrat Territoire Lecture, de **30 000 €** du Conseil Départemental grâce au Contrat Culturel de Territoire. Les autres recettes sont constituées par la billetterie (**800 €**) des spectacles des *Imaginaires* et par une contribution des collectivités locales compétentes pour financer les frais de maintenance et d'hébergement du SIGB et du portail (**4 500 €**). Le reste à charge s'élève à **54 840 €**.

B. La labellisation Pays d'art et d'histoire :

Trois ans après sa labellisation, la *Mission Pays d'art et d'histoire* prolonge la mise en œuvre des objectifs fixés au sein de la convention décennale signée avec la DRAC.

Les dépenses 2024 s'articuleront autour de :

- Une exposition autour de la seconde Reconstruction (**3 000 €**) ;
- Les actions de médiation, animation, valorisation (**1 000 €**) ;
- La formation des guides conférenciers et les vacations (**1 500 et 12 000 €**) ;
- Les publications : « *les Rendez-vous* » (2 fois par/an) qui présentent le programme des visites, un document « *Focus* » ou « *Explorateur* » (**9 000 €**) ;
- La communication autour des évènements régionaux et nationaux (*Printemps de l'art déco, Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture,...*) (**4 500 €**) ;
- La fin de la Résidence de Guillaume Terver autour des friches du territoire (**5 500 €**).

S'ajoutent diverses dépenses (fournitures, matériel, documentation) pour **3 000 €** ;

Face à ces dépenses d'un montant global de **39 500 €**, le PETR bénéficie de subventions de la DRAC (**9 650 €**), de crédits FEADER via LEADER (**9 250 €**). Le reste à charge s'élève à **20 600 €**.

En investissement, le second volet de l'étude de préfiguration du CIAP s'élève à **13 600 € HT (16 320 TTC)**. Il convient d'ajouter un outil pédagogique qu'est la maquette d'une voute (**2 000 €**) et une aide pour la programmation / scénographie de l'antenne de Rosières-en-Santerre (**1 000 €**). Les recettes proviennent de la DRAC (**600 €**) et de crédits FEADER via LEADER (**12 380 €**).

CONCLUSION :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, de la participation des EPCI 2023 augmentée de 3% (pour contrer l'inflation et bien en dessous de celle-ci), cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, présente un déficit de **58 218 €**.

Pour mémoire, le résultat cumulé des 2 sections au CA au voté en juin 2023 est de **208 328,50 €**. Il est cependant fortement déséquilibré puisqu'en raison de l'amortissement du SCOT, la section d'investissement gonfle artificiellement (207 878 €) au détriment de la section de fonctionnement (450 €).

L'exercice 2023 offre néanmoins de nouvelles perspectives puisque la contribution au Budget Promotion du tourisme n'a pas lieu d'être au regard de la reprise de résultat très conséquente (467 477 €) lors du CA 2022 de ce Budget Annexe. Ainsi la projection de la fin d'exercice 2023 pour le Budget Principal est de **520 000 €** (dont 304 000 € en fonctionnement).

3/ BUDGET ANNEXE N°1 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Les dépenses de fonctionnement sont représentées majoritairement par les salaires (117 541 €), correspondant désormais à 2,85 ETP. Un recrutement a eu lieu en septembre 2023 au regard de l'évolution à la hausse du nombre de dossiers traités ainsi que de la mise en place de la dématérialisation (qui est chronophage).

S'ajoute à ces dépenses, les frais liés à la dématérialisation (hébergement du logiciel, redevance) pour **14 604 €** ainsi que des dépenses liées au loyer, à l'administration ou au petit matériel (**22 555 €**), le montant total (amortissement inclus) s'établissant à **157 147 €**.

Ce montant est couvert par les recettes liées à l'instruction des documents d'urbanisme pour un montant identique. Néanmoins, les recettes projetées de l'exercice 2023 (+/- 102 K€) traduisent un déséquilibre budgétaire (-21 K€) qui s'explique par l'augmentation de l'ingénierie et qui sera amplifié en 2024 puisque sur une année pleine.

Au regard des réserves de ce Budget Annexe (66 K€ projetés à la fin de l'exercice 2023), il est proposé de ne pas augmenter à ce jour les tarifs.

La section d'investissement s'équilibre à **2 447 €** (en dépenses, l'achat d'un scan pour le 3^{ième} agent ; en recettes, les amortissements).

4/ BUDGET ANNEXE N°2 : PROMOTION DU TOURISME

4.1. PREAMBULE :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'office de tourisme Haute Somme est géré en régie directe par le PETR Cœur des Hauts de France. A ce titre, les quatre agents qui composaient l'effectif de l'office de tourisme ont été intégrés dans les effectifs du PETR et la collectivité a renforcé le service en recrutant une directrice, en poste depuis le 16 janvier dernier.

Pour rappel, l'office de tourisme Haute Somme assure les missions suivantes : accueil et information touristique, communication et promotion, coordination du réseau des acteurs du tourisme, proposition d'animations, gestion de l'activité commerciale, collecte de la taxe de séjour et élaboration et mise en œuvre de projets de développement touristique.

Dans ce contexte de changement, et avec l'accompagnement d'un bureau d'études, les élus du PETR ont souhaité bâtir une nouvelle stratégie pour le développement touristique du territoire pour ces 6 prochaines années. Afin de mettre en œuvre son plan d'actions, l'office de tourisme dispose d'un budget qui lui est dédié (budget annexe « promotion du tourisme »).

Objectifs à trois ans :

Après une année 2023 dédiée à l'impulsion d'une nouvelle dynamique, les trois prochaines années seront consacrées à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique qui s'attachera à répondre aux objectifs suivants :

- Définir un positionnement clair autour de 3 axes de développement : histoire, nature et circuits courts,
- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil et d'information touristique,
- Construire et animer le réseau des acteurs locaux du tourisme,
- Poursuivre la structuration et la professionnalisation du service office de tourisme.

4.2. LES ACTIONS :

4.1. Accueil et information touristiques :

- Collecte de données, gestion et diffusion de l'information : mise à jour des informations sur le backoffice du site Internet, structuration et exploitation du système d'information touristique ;
- Elaboration d'une stratégie d'accueil et d'information touristique (schéma d'accueil et de diffusion de l'information) : réalisation d'un auto-diagnostic des outils d'accueil et d'information, analyse des flux touristiques, proposition de parcours clients, recensement des besoins des socio professionnels, définition des marges de progrès et élaboration d'un plan d'actions ;
- Aménagement du bureau d'information touristique de Péronne : mise aux normes du bâtiment, lancement d'une réflexion pour l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, changement du matériel informatique et du mobilier **18 000 €** ;
- Gestion et animation de la boutique : acquisition de nouvelles références et réassort, développement d'une activité de billetterie pour compte de tiers, aménagement d'un espace

boutique (en lien avec le projet d'aménagement de l'espace accueil), acquisition d'une caisse et d'un logiciel de gestion de la boutique : **4 500 €** (dont 1 500 € d'achats de produits boutique) ;

- Dynamisation de l'espace d'accueil de l'aire autoroutière d'Assevillers : animation de l'espace et création d'un support de communication dédié, amélioration de la visibilité de l'espace au sein du site, maintenance des outils numériques : **3 500 €**.

Coût prévisionnel total : 26 000 € (15 667 € de recettes via le programme LEADER 2024-2027 ou autre source de financement et 1 800 € de recettes liées à la vente de produits boutique).

4.2. Promotion et communication :

- Renouvellement de l'identité de l'office de tourisme (réflexion à engager sur le nom, la charte graphique, le logo et ses déclinaisons) : **10 000 €** ;
- Refonte des outils de communication de l'office de tourisme (site Internet et éditions touristiques) : **48 500 €** ;
- Animation des réseaux sociaux : mise en place d'une stratégie d'animation des réseaux sociaux pour le grand public (Facebook, Instagram) et la cible professionnelle (LinkedIn) ;
- Participation aux salons et événements : salon grand public (Tourissima au Grand Palais à Lille), salon professionnel à définir, événements de proximité (Cygnes des Temps), engager la réflexion d'une éventuelle refonte des outils de promotion utilisés à l'occasion des salons et d'un partenariat avec l'Historial de la Grande Guerre : **3 800 €** ;
- Relations presse et insertions publicitaires (promotion des événements organisés par l'office de tourisme, à savoir Sentiers en fête et les Journées européennes du Patrimoine) : **3 500 €**.

Coût prévisionnel total : 65 800 € (43 867 € de recettes estimées via le programme LEADER 2024 – 2027 ou autre source de financement).

4.3. Animation du réseau des acteurs du tourisme :

- Construction et mise en œuvre d'une stratégie de mise en réseau des acteurs locaux du tourisme : bâtir une offre de services à destination des socio professionnels du territoire qui réponde à leurs besoins et qui permette de replacer l'office de tourisme comme un interlocuteur de proximité : mise en réseau, apporteur d'affaire, veille, accompagnement et professionnalisation ;
- Organisation d'une rencontre annuelle avec les acteurs du tourisme du territoire : présentation des résultats de la stratégie, intervention d'un partenaire, bourse aux dépliant locaux ;
- Organisation des visites chez les hébergeurs : échanges avec les propriétaires d'hébergements, visite des établissements, mise à jour des informations, distribution de documentation, conseil et accompagnement ;

- Animation du réseau de guides Qualinat : rencontrer des guides nature et les accompagner dans la démarche Qualinat (en lien avec l'association Qualinat), entretenir un lien avec les guides afin de connaître leurs offres et leurs spécialités, les inciter à intervenir sur le territoire en développant des offres à l'échelle des 3 communautés de communes, commercialiser de nouveaux produits "tourisme de nature", préparer un lancement de début de saison (remise d'agrément Qualinat) en lien avec le Conseil Départemental de la Somme.

Coût prévisionnel total : 2 000 €

4.4. Activité commerciale :

- Gestion du service commercial : conception et vente des offres de journées et de séjours pour les clientèles groupe et individuelle, partenariats avec les prestataires touristiques, gestion des demandes de devis, réservations, suivi client et facturation, développement d'une action de prospection et promotion auprès des cibles groupes prioritaires : **23 000 €** (correspondant à l'achat de prestations commerciales) ;
- Proposition de premières actions Marketing : accompagnement Marketing par Hauts de France Tourisme (organisation d'ateliers Marketing territoriaux consistant en la présentation des tendances, la définition des segments de clientèles et la sélection de 3 ou 4 cibles prioritaires, intégration au réseau régional des Marketeurs).

Coût prévisionnel total : 23 000 €. Le montant des recettes liées à la vente d'excursions et de séjours est estimé à **28 000 €** pour l'année 2024.

4.5. Animations :

- Sentiers en fête (dimanche 23 juin 2024) : **3 500 €** ;
- Soirée de lancement des Journées européennes du patrimoine (vendredi 20 septembre 2024) : **5 000 €** ;
- Animations de l'office de tourisme : programme à définir avec un calendrier annuel et des propositions de visites originales, complémentaires des visites proposées par le Pays d'Art et d'Histoire ou coconstruites.

Coût prévisionnel total : 8 500 €

4.6. Stratégie et développement :

- Mise en tourisme du Canal Seine Nord Europe : participation aux travaux du contrat territorial de développement Santerre Haute Somme, participation aux groupes de travail « écluses visitables » et « véloroute du CSNE » ;
- Observatoire du tourisme : participation au Comité de pilotage de l'observatoire du tourisme de la Somme piloté par Somme Tourisme, saisie des données liées à l'indice de touristicité du territoire et indicateurs économiques (pilOT) ;

- Acquisition d'un logiciel de télédéclaration de la taxe de séjour : **4 300 €** en investissement et **2 500 €** en fonctionnement ;
- Déploiement d'une stratégie vélo : favoriser le déploiement du label accueil vélo sur le territoire, participation au groupe de travail « réseau points nœuds de la Haute Somme », suivi des travaux de la V30 entre Offoy et Saint-Simon et réflexion, en lien avec la stratégie mobilité portée par le PETR, au développement d'une offre de services en faveur des touristes à vélo ;
- Développement de la filière randonnée pédestre : réalisation d'un état des lieux, entretien et balisage des sentiers, communication et promotion (supports print et numériques tels que Visorando et Cirkwi), mise en réseau des acteurs (EPCI, communes, Département de la Somme), accompagnement dans la création de nouvelles boucles.

Coût prévisionnel total : 4 300 € en investissement et 2 500 € en fonctionnement, financés par la recette de la taxe de séjour perçue en 2023.

4.7. Dépenses de fonctionnement :

- Dépenses générales : **51 000 €** au titre de l'année 2024 ;
- Dépenses de personnel : maintien d'un effectif permanent de 5 personnes (soit 4,8 ETP) et recrutement d'un conseiller en séjour saisonnier pour l'accueil de l'espace d'Assevillers : **253 000 €** ;
- Repositionnement des missions : définition d'un nouvel organigramme, proposition de nouvelles fiches de poste et élaboration d'un programme de formation pour l'acquisition de nouvelles compétences en interne : **5 000 €**.

Coût prévisionnel : 258 000 €

4.8. Les recettes :

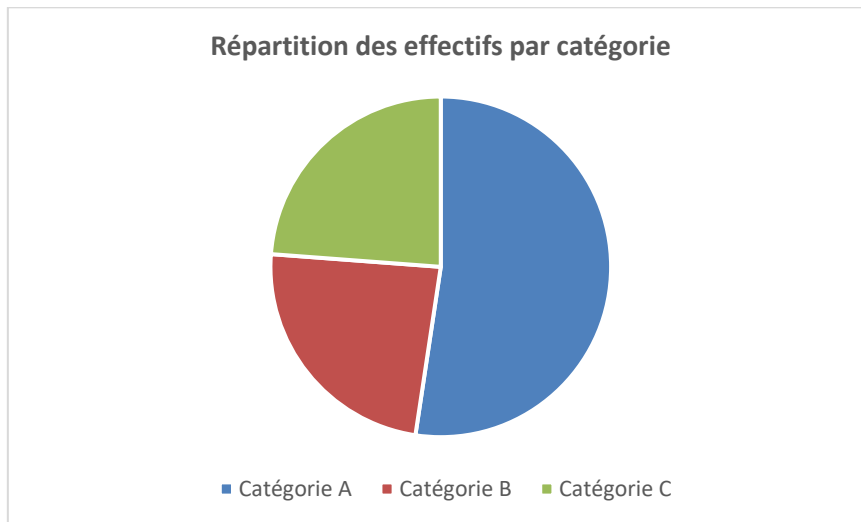
- Les cotisations des 3 EPCI augmenteront de 3% (pour contrer l'inflation et bien en dessous de celle-ci – voir Conclusion du Budget Principal) : **287 721 €** ;
- Le produit de la taxe de séjour est estimé à **57 000 €** ;
- D'autres sources de financement seront mobilisées en fonction de la nature et l'éligibilité des actions proposées par l'office de tourisme :
 - Programme LEADER 2024/2027 : **59 354 €**,
 - Contrat de destination touristique, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle proposée par la Région Hauts-de-France en faveur des territoires,
 - Veille sur les prochains appels à projets proposés dans le plan Destination France ;
- Enfin, il est proposé de prélever une somme de **8 442 €** dans le fonds de réserve afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget 2024 (pour mémoire, 467 477 € au CA 2022 et 155 122 € au CA projeté 2023).

ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2023 : 21 agents tous budgets confondus

REPARTITION PAR CATEGORIE



Catégorie A : 11

- 1 directeur ;
- 1 directrice sur service tourisme ;
- 9 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, environnement, mobilité/santé et culture/patrimoine (3),

Catégorie B : 5

- 1 cheffe de la Mission Pays d'art et d'histoire,
- 1 secrétariat général,
- 1 chargée de mission communication à l'Office de tourisme,
- 1 chargée de mission commercialisation à l'Office de tourisme,
- 1 chargée d'accueil et des groupes à l'Office de tourisme,

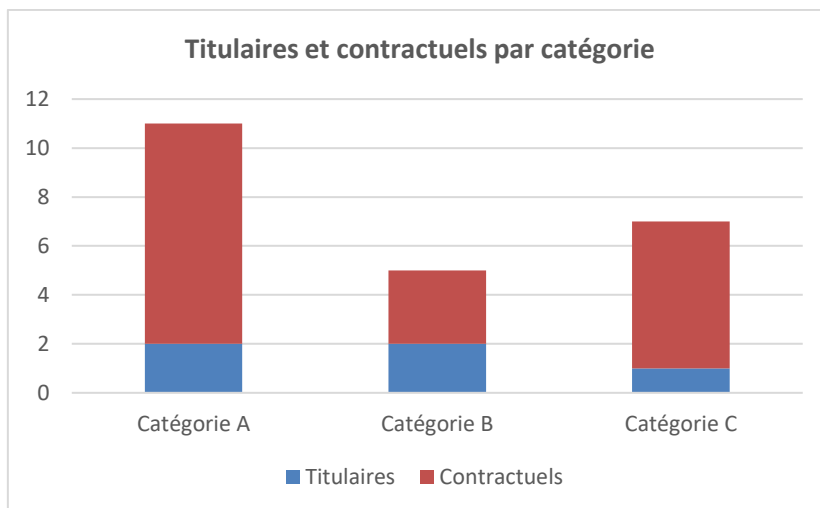
Catégorie C : 5

- 3 instructrices Application du Droit des Sols,
- 1 responsable administrative et financière,
- 1 chargé d'accueil à l'Office de tourisme

REPARTITION PAR STATUT

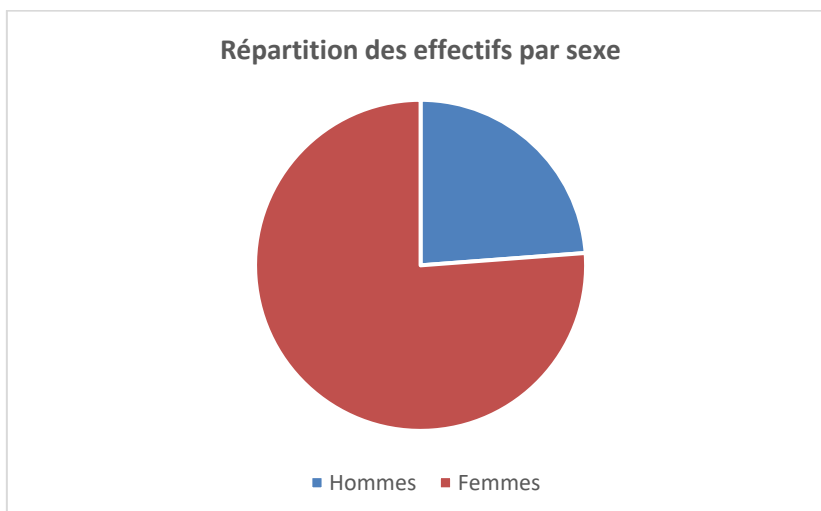
24 % des postes (5) sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 40 % en A, 40 % en B et 20 % en C. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 18 % de titulaires (2 sur 11)
- La catégorie B compte 40 % de titulaires (2 sur 5)
- La catégorie C compte 17 % de titulaires (1 sur 6)

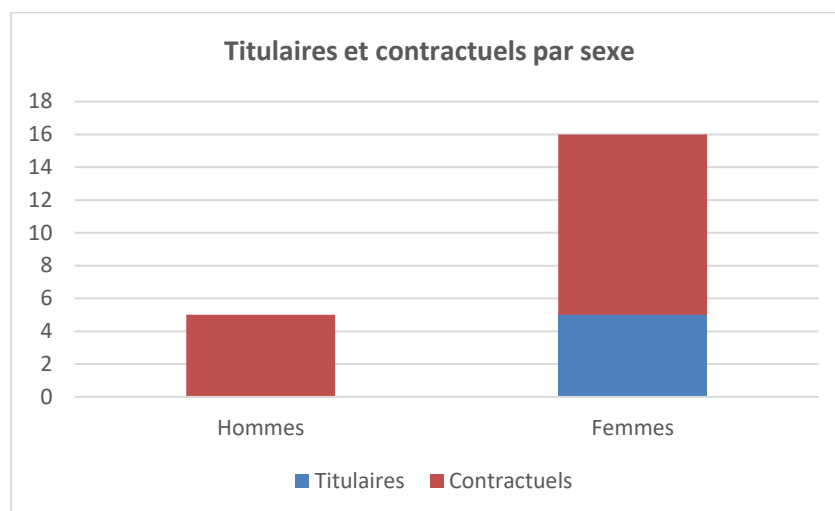


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 76 % des effectifs (16 sur 21).



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes à 100 % (5 sur 5) que chez les femmes à 68% (11 sur 16).



La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Les 19 agents sont à temps plein, 2 à 80%.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION FIN et RH	1	1	1	1
ADMINISTRATIF	0,5	0,5	0,5	0,5
ECONOMIE	1	1	1	1
CULTURE et PATRIMOINE	4	4	4	4
URBANISME et PVD	2	3	3	3
LEADER GAL	1,5	1,5	1,5	1,5
SANTE - MOBILITE	1	1	1	1
PCAET	1	1	1	1
ADS (budget annexe)	3	3	3	3
Tourisme (budget annexe)	5	5	5	5

21

22

22

22